

Covid19: Mijiyawa détaille les mesures incitatives des médecins



Moustafa Mijiyawa, ministre togolais de la santé a rendu public le barème des mesures incitatives au profit du personnel intervenant dans la lutte contre le covid-19 au Togo. Il s'agit d'un montant forfaitaire journalier qui varie de 3500F à 100.000F.

Selon la note du ministre, pour une activité de prise en charge médicale, l'agent doit être payé à 10.000F.

Les techniciens des laboratoires, de la prévention et contrôle des infections, de la surveillance aux points d'entrée et de l'intervention rapide sont rémunérés à 8000F contre 3000f pour les chauffeurs.

{loadmoduleid 210}

Pour l'activité de suivi de contact des voyageurs, le technicien et le chauffeur qui s'en occupent sont payés respectivement à 5000F et à 3000F par jour.

La coordination sectorielle niveau central, régional et district a pour une prime forfaitaire de 100.000F par mois, contre 40.000F pour le personnel de soutien à la coordination.

Pour une mission à l'intérieur, l'agent de santé reçoit

15.000f pour frais d'hébergement et 25.000 pour per-diems.
Les chauffeurs sont à 14.000F nuitée.

Le barème précise qu'en dehors des frais de mission, l'intéressé bénéficie de la motivation liée à l'activité de Covid-19.

Cette note du Prof Mijiyawa est une réponse aux revendications des médecins qui s'occupent du traitement du covid-19 au Togo.

En avril dernier plus d'une cinquantaine d'entre eux ont été limogés et remplacés pour avoir réclamé des primes.

{loadmoduleid 212}